



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-
EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2025 –
Séance du 28 octobre 2025	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20251028 – 032

L'an deux mil vingt-cinq le 28 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Céline TARDY et Florian CHAYS conseillers.

Procurations : Phil FUHRMANN à Philippe SAUTIER et Vincent RONAT à Céline TARDY.

Absents : Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	9
Date de la convocation		
23/10/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature du secrétaire de séance		

4. Mandat spécial aux élus municipaux pour déplacement à PARIS dans le cadre du Congrès des Maires 2025 :

M. Le Maire explique que des élus peuvent être appelés à représenter la commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal, à des élu(e)s, nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L.2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le Congrès des Maires de France aura lieu à Paris, du 18 au 20 novembre 2025. Cette manifestation est organisée chaque année et un déplacement d'élus de la commune de Jonzier-Epagny est prévu en ce sens.

Le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpellier les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux (communaux, intercommunaux...).

A cet effet, il est proposé de donner mandat spécial :

Au Maire, Monsieur Michel MERMIN,
Au Maire-adjoint, Monsieur Philippe SAUTIER,
Au Maire-Adjointe, Virginie MOURIER,
Au Maire-adjoint Monsieur Rémi LAFOND,
Au Maire-Adjointe Madame Anne EYCHENNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 :

Donne mandat spécial au Maire, Michel MERMIN et aux Maire-adjoints Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND et Anne EYCHENNE dans le cadre d'un déplacement à Paris pour le Congrès des Maires de France qui se déroulera du 18 au 20 novembre 2025.

Article 2 :

Autorise la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**

